

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2010

Le vingt deux novembre deux mille dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie Sabine FOREST MUR, Véronique FAVRY, Danielle CANTIE, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Messieurs Steven HAYTER, Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Etienne MERVOYER, David FERNANDEZ, Roland SIRE.

Absents excusés : Monsieur Marc FLANDIN.

Madame Muriel GAXIEU donne procuration à Monsieur Jérôme FERNANDEZ.

Madame Sandrine MATEO donne procuration à Monsieur Gilbert SIMON.

Secrétaire de séance : Madame Véronique SAUZEDE.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération indemnités d'administration et de technicité.
- Délibération primes de Noël des personnels.
- Délibération subvention association « Trésor Cathare ».
- Délibération prix de l'eau 2010 (exercice 2011).
- Délibération inventaire bibliothèque.
- Régie recette bibliothèque.
- Règlement de la garderie et repas de la cantine.
- Organisation de la soirée récréative de fin d'année.
- Fourrière.
- Propreté du village, règlement de stationnement.
- Point travaux.
- Questions diverses.

En introduction, Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier l'ordre du jour et d'y inscrire les 8 points suivants :

- Délibération concours du receveur municipal, attribution d'indemnité.
- Délibération choix de l'entreprise pour l'école numérique.
- Délibération SIVU Folklore (participation au déficit).
- Délibération contrats d'assurance des risques statutaires.
- Délibération projet de reprise des branchements en plomb.
- Fonctionnement de l'école, participation des communes.
- Contrat de travail de Madame Dominique LATOUR.
- Attribution de bons pour vêtements de travail sur budget 2010.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la modification de l'ordre du jour, elle est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé point par point :

I - Délibération indemnités d'administration et de technicité :

Après avoir pris l'avis de la commission personnels, Monsieur le Maire propose de revaloriser l'indemnité de technicité au titre de l'année 2011 de deux personnels, en ajoutant un point à Monsieur Alain FERNANDEZ et à Madame Véronique GARCIA.

- Monsieur Alain FERNANDEZ passe du niveau 7 au niveau 8.
- Madame Véronique GARCIA passe du niveau 4 au niveau 5.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

II – Délibération primes de Noël des personnels :

Monsieur le Maire propose que la prime de Noël attribuée en 2009 soit reconduite pour l'année 2010, soit :

- Monsieur Alain FERNANDEZ : 1 143,37 €
- Madame Valérie BELLILI : 1 143,37 €
- Madame Véronique GARCIA : 1 143,37 €
- Monsieur Sébastien LAFFONT : 1 143,37 €
- Mademoiselle Sabine MAUGARD : 857,33 €
- Monsieur José HERNANDEZ : 117,00 €

Concernant le personnel employé en CAE, Mesdames Florence FERNANDEZ, Laurence FAVRY, Dominique LATOUR, Messieurs Michel IGLESIAS et Alexis MARIN, un bon d'achat de 144 € leur sera octroyé, réparti de la façon suivante :

- 74 € à la Boucherie « CHEZ BRUNO »
- 70 € à la superette « ARC EN CIEL »

Un bon d'achat supplémentaire de 144 € sera octroyé au personnel CAE, pour le Noël de chacun de leur(s) enfant(s) soit :

- Madame Florence FERNANDEZ : 1 bon
- Madame Laurence FAVRY : 3 bons
- Madame Dominique LATOUR : 2 bons
- Monsieur Michel IGLESIAS : 1 bon

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

III – Délibération subvention association « Trésor Cathare » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Trésor Cathare » demande une subvention exceptionnelle de 200 €, suite à la création de 2 000 imprimés publicitaires sur lesquels la commune est mise en exergue.

Après un tour de table, la subvention est accordée à la majorité (une voix contre : Monsieur Etienne MERVOYER).

Une délibération sera prise dans ce sens.

IV – Délibération prix de l'eau 2010 (exercice 2011) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'eau augmente en 2011 ses taux par m³ : 0,19 à 0,21 et 0,13 à 0,15 pour la modernisation des réseaux de collecte redevance pollution.

Madame Marie-Sabine FOREST/MUR propose que soit créé un abonnement assainissement fixé à 10 €, au même titre qu'il existe un abonnement compteur d'eau. Elle rappelle que la commune

détient actuellement 300 compteurs eau pour 200 compteurs assainissement. Cet abonnement permettra en partie d'équilibrer le budget assainissement, qui est débiteur de 5 000,00 € tous les ans.

L'abonnement du compteur d'eau est particulièrement bas et inadapté aux exigences des coûts d'entretien et d'amélioration du réseau. Il est proposé d'augmenter l'abonnement compteur de 10 € pour le porter à 30 € à l'année.

De même et afin de suivre l'augmentation du coût de la vie, il est proposé de relever légèrement le prix du m³ d'eau et d'assainissement.

- Le prix du m³ d'eau est augmenté de 0,02 € et passe de 1,24 € à 1,26 €.
- Le prix du m³ assainissement est augmenté de 0,02 € et passe de 0,90 € à 0,92 €.

L'ensemble de ces augmentations est approuvé à l'unanimité. Une délibération sera prise en ce sens.

Dans le cadre de la facturation 2011, il sera proposé aux abonnés de nouveaux modes de paiement ainsi que la possibilité d'échelonner le règlement de leur facture. Une convention est en cours de signature avec le Percepteur de COUIZA.

V – Délibération inventaire bibliothèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a fourni le mobilier de la bibliothèque pour un montant de 1 200,00 € et exige que les livres soient assurés à hauteur de 5 877,00 €.

Ces deux dispositions feront l'objet d'une délibération.

Unanimité du Conseil sur ce point.

VI – Délibération concours du receveur municipal, attribution d'indemnité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité due au percepteur au titre de l'année 2010 est d'un montant de 404,91 € et se décomposant ainsi :

- 398,04 € : indemnité Mairie.
- 45,73 € : tenue des comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

VII – Délibération choix de l'entreprise pour l'école numérique :

Monsieur Roland SIRE informe le Conseil Municipal que deux devis ont été reçus en Mairie, émanant de la Société SBX de LIMOUX et de la Société SIGMA MEDITERRANNEE de Carcassonne.

La Société SBX de LIMOUX présente une meilleure offre notamment au niveau de la qualité de l'assistance proposée. De surcroît, cette entreprise a installé l'école numérique à l'école primaire de LEUC à la satisfaction générale des élus et des enseignants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

VIII – Délibération SIVU Folklore (participation au déficit) :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Joël FERNANDEZ, président du SIVU du Folklore international en Pyrénées-Audoises par laquelle il indique que le bilan financier de 2010 présente un déficit provisoire de 8 000 € dans l'attente de la notification de subventions demandées au Conseil Régional (10 000 €) et au programme européen Leader (7 500 €). Cependant,

il propose, conformément aux engagements pris lors de la signature du contrat 2010, d'approuver la participation de notre Commune à l'épurement de ce déficit pour un montant de 310,86 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

IX – Délibération contrats d'assurance des risques statutaires :

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge et que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Au terme du marché (vers la fin juin 2011) si l'offre proposée répond aux attentes de la commune, celle-ci à la liberté de souscrire ou de ne pas souscrire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

X – Délibération projet de reprise des branchements en plomb :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la reprise des branchements en plomb sur l'ensemble du territoire communal il est nécessaire, à la demande de l'Agence de l'Eau, de modifier la délibération prise le 12 Juillet 2010.

En effet, il convient de modifier que la durée totale de validité des subventions qui est fixée à trois ans et non pas à quatre ans comme indiqué sur la délibération du 12 Juillet 2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une nouvelle délibération sera prise dans ce sens.

XI – Régie recette bibliothèque :

Une délibération créant la régie de recette concernant la bibliothèque municipale sera prise lors du Conseil Municipal de Février 2011.

XII – Règlement de la garderie et repas de la cantine :

A – Règlement de la garderie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du problème lié au nombre d'enfants, dont un parent ne travaille pas, qui restent à la garderie du soir, sans que les parents n'avertissent le personnel de garderie.

De même, se pose le problème de parents qui viennent régulièrement chercher les enfants après l'heure de fermeture de la garderie, obligeant le personnel à rester en deçà des heures ouvrables.

Monsieur Roland SIRE demande que le nombre d'enfants soit limité, car certains soirs, une trentaine d'enfants sont présents à la garderie et demande que le nom du responsable qui récupère l'enfant le soir fasse l'objet d'une inscription en Mairie.

Madame Danielle CANTIE demande que la garderie soit payante, comme à ESPERAZA. Cette proposition n'est pas retenue pour l'instant.

Monsieur le Maire préconise la mise en place d'un règlement plus strict :

- Inscription obligatoire des enfants à la Mairie.
- Privilégier les parents qui travaillent afin de limiter le nombre d'enfant.

Un projet de règlement réactualisé est proposé au Conseil, il est validé à l'unanimité. Ce document sera annexé à une lettre explicative de Monsieur le Maire puis il sera distribué dès la rentrée scolaire de Janvier 2011.

B – Repas de la cantine :

Concernant les repas de la cantine, Monsieur Jérôme FERNANDEZ a pris contact avec l'entreprise qui livre les repas à domicile. Celle-ci peut livrer la cantine, mais elle demande que l'inscription des enfants soit effectuée une semaine à l'avance et réalise les repas pour la somme de 4,06 € pour 2,90 € au Lycée de QUILLAN.

Vu ces deux obstacles, les repas de la cantine continueront à être pris au Lycée de QUILLAN.

XIII – Organisation de la soirée récréative de fin d'année :

Concernant la soirée récréative de fin d'année, avec le personnel, Monsieur le Maire propose que cette soirée soit organisée au Garage du Foyer Communal avec un traiteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Cette soirée aura lieu le vendredi 14 Janvier 2011.

XIV – Fourrière :

Monsieur David FERNANDEZ informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec la SPA à CARCASSONNE, afin d'étudier une convention concernant la mise en fourrière des chiens et des chats errants.

L'accès à ce service revient à 62 cts par habitants, soit près de 400 € par an à la commune. De même, Monsieur David FERNANDEZ demande d'assermenter un personnel afin de verbaliser les récidivistes.

Les avis sont partagés sur la solution à retenir. Ce point sera à nouveau abordé au prochain Conseil Municipal.

XV – Propreté du village, règlement de stationnement :

Monsieur Steve HAYTER donne copie au Conseil Municipal de l'affichette qu'il a créée, concernant le stationnement gênant des véhicules dans le centre du village.

De même, il est encore une fois soulevé le cas de la propreté du cœur du village. Une vacation spécifique deux fois par semaine, le Lundi et le Vendredi, sera dédiée à cet effet.

XVI – Fonctionnement de l'école, participation des communes :

Madame Marie-Sabine FOREST/MUR commente une étude sur le fonctionnement de l'école afin de définir le coût par élève. La part, par élève, s'élève au montant de 778,20 € et à 947,92 € avec le périscolaire.

La participation des communes voisines ayant des élèves est à ce jour d'un montant de 350 € par élève.

Concernant l'année scolaire 2010/2011, il leur sera demandé les $\frac{3}{4}$ de la somme, soit 583 € par élève et pour l'année scolaire 2011/2012, la totalité de la somme.

A ce jour, quatre mairies extérieures ont des élèves à l'école primaire :

- Brenac : 8 élèves
- Granes : 2 élèves
- Saint Ferriol : 1 élève
- Fa : 9 élèves

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

XVII – Contrat de travail de Madame Dominique LATOUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CAE de Madame Dominique LATOUR arrive au terme des deux ans.

Il indique qu'après avoir pris l'avis de la commission personnels, il est souhaitable de garder ce personnel particulièrement compétent et apprécié des utilisateurs de l'Agence Postale Communale, dans le cadre d'un contrat en CDI de 18 h par semaine, plutôt que d'embaucher un nouveau personnel en CAE, qu'il faudra former.

Madame Dominique LATOUR a été convoquée en Mairie, où il lui a été proposé, sous réserve de validation par le Conseil Municipal, un contrat en CDI de 18 h par semaine, payées au SMIC, elle a accepté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

XVIII – Attribution de bons pour vêtements de travail sur budget 2010 :

Afin de consommer la ligne budgétaire liée à l'achat de vêtements de travail, un bon d'achat d'un montant de 110 € sera délivré à chaque personnel du service technique et en CAE auprès des Etablissements YSERN de Quillan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

XIX – Points travaux :

Monument aux Morts :

Son déplacement a été effectué courant Octobre. La réalisation des murets, la pose de la grille et des finitions ont été réalisées par le personnel communal, à la satisfaction générale.

Chantier raccordement antenne Traussannes :

Les travaux de tranchée sont en cours de réalisation par le SIVOM, dans des conditions difficiles et devraient être terminés pour le 15 Décembre, date imposée pour l'alimentation électrique de l'antenne.

Mur Barbecue :

Les travaux sont en cours d'achèvement par le SIVOM, il conviendra dans un deuxième temps de réfléchir au plan du barbecue. Des esquisses sont attendus.

Branchement fixe pour les illuminations de Noël :

Les travaux sont en cours de réalisation par le personnel communal Messieurs Alain FERNANDEZ et Michel IGLESIAS.

Plateau sportif :

La réalisation du W.C., le marquage au sol et la pose de deux panneaux de basket seront réalisés en régie 1^{er} semestre 2011.

L'aire de jeux pour les enfants :

Elle sera réalisée en régie en 2011 selon des modalités qui ne sont pas totalement définies.

Eclairage public :

Deux éclairages seront déplacés en régie, Avenue d'Espérasa, avec l'aide technique de Monsieur Philippe NEUVILLE.

Déchets verts :

Les déchets verts seront broyés par l'Entreprise PLANEL, au mois de Février 2011. Aucun brûlage n'aura lieu sur ce site.

WIFI :

Un problème de branchement électrique existe au niveau du haut du clocher, qui devrait être résolu rapidement par l'Entreprise MARTINEZ qui a été commandée par la Région Languedoc-Roussillon.

Maison Péchou :

La réalisation de la première phase des travaux a été confiée à la SARL MARIN & FILS. Ces derniers devraient débuter au cours du 1^{er} trimestre 2011.

Travaux d'effacement ligne électrique :

Les travaux d'effacement de la ligne situé au dessus du parking dans le cadre d'un article 8 accordé par EDF doivent être terminés avant la fin Décembre, faute de perdre la subvention accordée.

Ecole Maternelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) devrait être atteinte, suite à la reprise du dossier à la demande de la commission travaux, par Monsieur Christian VISCAÏNO, Architecte. Une ultime réunion se tiendra à cet effet le 23 Novembre 2010 en Mairie.

Les appels d'offre devraient se faire vers la mi-décembre, avec l'ouverture des plis début Janvier.

Aménagement du Tour du Fort :

Le bureau d'études CETUR travaille toujours sur le projet mais il n'y a pas d'urgence pour l'instant tant que les remplacements des branchements plomb n'auront pas été réalisés.

Traversée du village :

Monsieur David FERNANDEZ propose la mise en place de deux panneaux avertisseurs (SMILE), aux entrées du village. Le coût d'un panneau est de 2 300 € environ. L'idée est très intéressante, mais il convient d'attendre de connaître le contour du budget 2011, pour s'engager dans ce type de dépense.

Maison Marin :

Un devis sera demandé à Monsieur LAFAILLE et à l'Entreprise PACAREAU pour le remplacement des portes fenêtres actuelles par des portes fenêtres PVC, double vitrage. A qualité égale, le mieux disant sera retenu.

Monsieur Roland SIRE demande qu'un devis soit également demandé pour le remplacement des portes des couloirs des écoles. Monsieur le Maire l'informe que ces travaux sont prévus dans le budget de l'école Maternelle.

XX – Questions diverses :

Vœux du Maire :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il présentera ses vœux aux Campenoises et Campenois le Samedi 8 Janvier 2011 à 18 h 30, suivi d'un apéritif.

Après-midi récréative du CCAS :

Monsieur Jérôme FERNANDEZ informe le Conseil Municipal que l'après midi récréative organisée par le CCAS, pour les anciens, aura lieu le Dimanche 30 Janvier 2011. Un spectacle French Cancan pourrait être retenu pour animer cette après midi.

Containers Campagne les Bains :

Monsieur Jérôme FERNANDEZ fait part au Conseil Municipal des problèmes qui se posent pour vider les containers plastiques et papiers. Il demande à ce que ces containers soient déplacés et positionnés à côté du container à verre.

Le nécessaire va être fait.

Elagage :

Monsieur Roland SIRE informe le Conseil Municipal que France Télécom ne procède plus à l'élagage des arbres situés à proximité des lignes téléphoniques, seul EDF procède à l'élagage des arbres gênants pour les lignes électriques. Monsieur le Maire indique que la Préfecture a récemment fait un rappel sur ce point et a invité les maires à faire un état des lieux sur leur commune et d'inciter fermement les propriétaires à élaguer les arbres susceptibles de détériorer les lignes téléphoniques, notamment lorsqu'il neige.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

